

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 21 juin 1948.

Le Comité spécial mixte des droits de l'homme et des libertés fondamentales se réunit à huis clos, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence du très honorable J. L. Ilsley (*coprésident*).

Présents:

Sénat: les honorables sénateurs Horner, McDonald (*Kings*), Roebuck, Turgeon, Wilson.

Chambre des communes: MM. Beaudoin, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), Marier, Robinson (*Simcoe-Est*), Whitman.

M. D. H. W. Henry, avocat du ministère de la Justice, est aussi présent avec la permission du Comité.

Le Comité entreprend l'étude d'un dernier rapport pour les deux Chambres.

L'avis de motion suivant, présenté le 17 juin par M. Diefenbaker, est étudié:

Que le Ministre de la Justice soit autorisé de référer à la Cour suprême du Canada pour déterminer par la cour: (a) La question du pouvoir et la juridiction du Parlement du Canada d'émettre une loi respectant la liberté fondamentale de religion, de parole (radio inclus), la presse et les assemblées aussi bien que la constitution et traditionnelle sauvegarde de chaque individu. (b) La question de la limite et la liberté des droits fondamentaux sont dans le pouvoir et la compétence des assemblées législatives des provinces.

La question, mise aux voix, est rejetée.

Le Comité s'ajourne à 5 h. 30 de l'après-midi jusqu'au mercredi 23 juin, à 4 h. de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. G. DUBROY.